

En novembre 2016, le musée de la Légion d'honneur se portait acquéreur d'une série de dessins de différents projets de plaques, d'insignes et de médailles pour l'ordre de la Réunion<sup>1</sup>. Une lettre de Dominique Vivant Denon à Cambacérès expliquant ses projets réalisés en collaboration avec d'autres dessinateurs accompagnait les dessins.

Pour mieux comprendre l'histoire de ce lot de dessins et ce qu'il nous apprend, revenons tout d'abord sur la France de 1811.

### **Les ordres nationaux des pays réunis à l'Empire**

En 1811, six ans après le couronnement de Napoléon, l'Empire français est passé des quatre-vingt-trois départements de 1790 à cent trente, en incorporant les anciens territoires du royaume de Sardaigne, l'Étrurie, la Hollande, Brême, l'Électorat de Brunswick-Lunebourg, l'Oldenbourg, les anciens Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège (la Belgique), le duché de Berg, des territoires suisses dont la République de Genève, les États pontificaux, le duché de Parme, etc. En étendant sa domination sur 730 000 kilomètres carrés et presque 42 millions d'habitants, l'Empereur, dont le fils portera le titre de roi de Rome, est désormais maître de la quasi-totalité de l'Europe occidentale.

L'annexion de ces territoires pose la question du devenir des différentes distinctions de mérite qui y étaient distribuées, par exemple les ordres de l'Union de Hollande, créé par le roi Louis le 14 février 1807, de l'Annonciade du Piémont, créé en 1310 par Amédée V, ou bien encore celui de Saint-Étienne de Toscane, institué par Cosme I en 1554.

À l'exception des 713 titulaires de l'ordre de l'Union, le nombre de nouveaux Français perdant ainsi leurs distinctions de mérite demeure assez restreint. Le problème n'est donc pas leur nombre, mais plutôt leurs qualités puisque la plupart sont des dignitaires, des nobles, des employés de la haute administration ou des officiers supérieurs et qu'ils représentent les personnes que l'Empereur souhaite s'attacher.

Dans les premiers temps, les récipiendaires des ordres abolis demandaient en échange la croix de la Légion d'honneur, demande généralement refusée. La réunion de la Hollande à la France amènera une évolution, les titulaires de l'ordre de l'Union étant trop nombreux pour être négligés.

---

<sup>1</sup> Catalogue de la vente Osenat à Fontainebleau, 20 novembre 2016, lot 475, pp. 176 à 179.

Ainsi, le jeudi 21 février 1811, à deux heures de l'après-midi et sur ordre de l'Empereur, le prince archichancelier Cambacérès reçoit chez lui le comte de Lacépède, sénateur et grand chancelier de la Légion d'honneur ; le comte Andréossi, conseiller d'État et chancelier de l'ordre des Trois-Toisons d'Or ; les sénateurs comtes Garnier, de Saint-Martin et Colchen ; le conseiller d'État le comte Corsini ; le maître des requêtes le baron Dudon et le comte Regnier, auditeur au Conseil d'État<sup>2</sup>. Le prince leur explique qu'il les a réunis en exécution de l'ordre de l'Empereur du 18 du même mois, afin de délibérer sur les intérêts de l'ordre de l'Union.

Deux jours plus tard, le 23 février, l'archichancelier dresse un procès-verbal de la séance et introduit son rapport à l'Empereur en écrivant que l'affaire a été examinée et qu'il ne peut exister dans l'Empire d'autres ordres que ceux institués par l'Empereur, et que les pays qui formaient le ci-devant royaume de Hollande font aujourd'hui partie intégrante de l'Empire. L'ordre de l'Union est éteint du jour où la Hollande a été réunie. Néanmoins, Cambacérès suggère aussi la possibilité de conserver l'ordre de l'Union, en procédant à quelques changements dans ses institutions. À la fin, ce serait un nouveau moyen d'accorder des grâces et, pour le monarque, une nouvelle distinction, qui rendrait la décoration de la Légion d'honneur moins fréquente.

Le procès-verbal, présenté par le duc de Bassano à l'Empereur, obtient l'agrément du souverain qui note dans la marge que Cambacérès doit présenter un projet de décret conforme à ces conclusions.

### **L'ordre de l'Union de Hollande à l'origine de celui de la Réunion**

L'avenir de l'ordre de l'Union reste longtemps indécis, car toute l'attention de l'Empereur est alors dirigée vers son fils, le roi de Rome, né le 20 mars 1811. Ce n'est que le 3 août 1811 que Napoléon reprend le sujet de l'ordre en écrivant de Saint-Cloud au prince Cambacérès pour lui envoyer le dossier de pièces relatives à l'ordre de l'Union. Dans cette même demande, Napoléon aborde déjà le sujet des futurs insignes, en écrivant : *« Il est temps de déterminer ce qu'on fera de cet ordre. L'écusson et la devise ne peuvent pas me convenir. Un grand État ne peut pas prendre pour devise : « Fais ce que dois, advienne que pourra ». C'est la devise d'un preux. Il faudrait chercher une devise qui fit sentir les avantages de l'union de la Baltique, de la Méditerranée, de l'Adriatique et de l'Océan. Ce grand événement, qui caractérise vraiment l'Empire, pourrait s'appeler l'ordre de l'Union. Il faudrait chercher un modèle avec un écusson et une devise différente. Cela établi, on pourrait dire qu'il est créé un ordre de l'Union qui serait composé de cent grands-croix, de deux cents commandeurs et de mille chevaliers. Moitié de cela existe dans l'ordre hollandais ; il faut le laisser subsister ; il en resterait la moitié à donner. L'ordre de l'Union hollandais proprement dit serait supprimé ; et l'on aurait un autre ordre qui indemniserait ceux qui auraient le premier. Il faudrait pourtant l'ôter à tous les Français. Une face de la décoration de l'ordre de*

---

<sup>2</sup> Ces six derniers, membres du Conseil du Sceau des Titres.



Ill. 2 Grand-croix de l'ordre de l'Union du général de division Lefebvre-Desnouettes, avers, hauteur avec anneaux 120 mm, largeur 83 mm, poids 94,2 grammes, dépôt Alma FRC, collection Alexandre Moura, 2012, © musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, Paris.

*l'Union de Hollande présente un faisceau de flèches ; il faudrait que l'aigle les réunît, et que quelque chose fût comprendre dans ce faisceau les limites actuelles de l'Empire. Voyez à me présenter plusieurs devises et un projet là-dessus.»<sup>3</sup>*

Napoléon souhaite donc conserver l'ordre de l'Union, mais en faire évoluer l'insigne.

*Après quelques jours de réflexion, Cambacérès répond le 11 août : « Votre Majesté m'a renvoyé, le 3 de ce mois, un dossier concernant l'ordre de l'Union, et elle a daigné me faire connaître l'intention de reconstituer cet ordre, avec plusieurs modifications. Votre Majesté voudra bien se rappeler que, dans le mois de mars de cette année, j'ai eu l'honneur de lui présenter un premier travail sur l'ordre de l'Union, dont je proposais la conservation, en lui donnant une nouvelle dénomination : celle de l'ordre de la Réunion. Il paraît que Votre Majesté n'a point désapprouvé cette idée, et qu'elle a le dessein de faire de la conservation ou de la reconstitution de l'ordre dont il s'agit, un monument de l'époque glorieuse où les rivages de son Empire se sont étendus sur toutes les mers de l'Europe. Aussi Votre Majesté veut que l'écusson et la devise de l'ordre de l'Union disparaissent et soient remplacés par une devise, qui fera sentir l'avantage de l'union de la Baltique, de la Méditerranée, de l'Adriatique et de l'Océan. Tout ceci se concilie avec la dénomination d'ordre de la Réunion, qui me paraît bonne à adopter. »*

*Avec la lettre, Cambacérès présente déjà des dessins de modèles de plaque et de croix que Denon a fait exécuter, puis d'autres modèles dessinés par le chef des bureaux du secrétariat du Conseil du Sceau et dont le prince écrit : « Votre Majesté me prescrit de lui présenter des devises et des modèles. M. Denon avec qui je me suis entendu, a fait dessiner deux modèles de plaque, et un modèle de croix : ils sont ci-joints N° 1<sup>er</sup>. D'un autre côté, le chef des bureaux du secrétariat du conseil du Sceau, a aussi dessiné d'autres modèles, qui sont ci-joints N° 2. Veuillez remarquer, Sire, que pendant tous ces dessins, l'intention est de placer, sur la croix, l'effigie de Votre Majesté, du côté opposé au dessin. (...) Les motifs qui déterminent Votre Majesté à changer l'écusson et la devise, ne paraissant point devoir s'étendre, ni à la couleur du ruban, ni à la forme soit de la plaque, soit de la croix ; j'ai pensé qu'il fallait à cet égard, laisser les choses dans le même état. Toutefois, dans les dessins de M. Denon, la plaque serait changée, attendu que le modèle existant ne lui paraît pas d'une forme agréable.»<sup>4</sup>*

*Le lendemain, Napoléon renvoie de Rambouillet à Cambacérès le projet de décret. En donnant quelques suggestions concernant le nombre de récipiendaires, il ajoute qu'« il faudrait aussi changer quelque chose à la plaque, qui a la même forme que l'aigle de la Légion d'honneur. La Réunion consiste dans la réunion de la Hollande, des villes hanséatiques, de Rome et de la Toscane. Si l'on pouvait faire entrer dans la décoration quelque signe qui rappelât ces trois grandes réunions, cela serait d'un bon effet : l'aigle pourrait soutenir le médaillon, par exemple. Enfin il faut imaginer une autre plaque que l'aigle seul, qui forme la Légion d'honneur. Le nombre des départements réunis est, je*

---

3 *Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III*, tome 22, Paris, 1867, lettre 17979, p. 430.

4 Dossier 'ordres des frères' / ordre de la Réunion / généralités, musée de la Légion d'honneur, Paris.

*crois, de 19, en y comprenant ceux de la Toscane et de Rome. Il est probable que le Piémont et Gênes seraient bien aises de trouver quelques souvenirs là-dedans. On pourrait dire dans le préambule que les services rendus aux anciens souverains sont récompensés comme ceux rendus à nous-même ; ce qui donnera lieu à des chefs de vieilles familles de se croire des droits à cet ordre, chose qui est politique et convenable. Cela se rattacherait même à des services rendus à l'ancienne France. Retravaillez donc ce projet et faites de nouvelles recherches pour un nouveau modèle ».*<sup>5</sup>

### **Les dessins proposés par Vivant Denon**

Les premiers essais de nouvelles plaques et croix ayant été refusés, Cambacérès doit à nouveau faire appel à Denon, qui se remet à sa planche à dessin. Le 14 août 1811, il écrit à Cambacérès : *« J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse Sérénissime, de nouveaux projets pour la décoration de l'ordre de la Réunion. L'observation de Sa Majesté, relative à la ressemblance des premiers dessins avec l'ordre de la Légion d'honneur, est parfaitement juste et nous avait échappé. La note qu'elle a bien voulu joindre à cette observation explique mieux ses intentions, et c'est sur cette note que j'ai fait ces projets nouveaux.*

*Les n<sup>os</sup> 1 et 4 me paraissent réunir toutes les intentions de Sa Majesté. Ils sont d'un effet également riche ; le n<sup>o</sup> 1 est d'une exécution plus facile<sup>6</sup> ; le n<sup>o</sup> 4 est d'un genre plus neuf<sup>7</sup> ; ils contiennent l'un et l'autre tout ce que Sa Majesté désire. L'union de la Hollande y est représentée par le lion ; celle de Rome par la louve, et celle de Livourne et de Hambourg par les deux tridents. Ces emblèmes sont groupés autour du trône qui est surmonté de la couronne de France. Au bas et comme à l'exergue, on lit la devise de l'ordre : Unita fortior (Plus fort par l'Union). Dans le n<sup>o</sup> 4 le médaillon est entouré de chaînons, et il est porté par l'aigle de l'Empire qui le couvre de ses ailes. Des rayons achèvent de donner à la plaque la forme qu'elle doit avoir. Il n'y a de différence entre celle-ci et la plaque n<sup>o</sup> 1 que dans les rayons, les flèches, et l'aigle est au-dessus du trône. Le n<sup>o</sup> 2 est peut-être trop simple et trop hiéroglyphique<sup>8</sup>, et ne pourrait servir que pour la petite décoration de l'ordre ainsi qu'il est indiqué au n<sup>o</sup> 3<sup>9</sup>. Si j'osais émettre une opinion, ce serait au n<sup>o</sup> 1 qui je donnerais la préférence par la clarté dont y est énoncé l'objet de l'ordre, et à cause du bon effet de l'ensemble.*

*Il serait bien à décider que Sa Majesté prononçât elle-même. Si la question est portée au Conseil d'État, chaque membre pourra avoir, à part, une bonne idée, mais tant d'opinions réunies produiront la confusion, et dans ce cas il en résulte un mauvais effet pour la forme de la plaque, ce qui, dans une décoration, est un objet à*

---

5 Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>, publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III, tome 22, Paris, 1867, lettre 18022, page 397.

6 Voir III. 3.

7 Voir III. 4.

8 Voir III. 5.

9 Voir III. 6.



Ill. 3 Dessin à la plume pour un projet de plaque de grand-croix, par Vivant Denon, décrit dans sa lettre du 14 août 1811 comme n° 1, © musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, Paris.



Ill. 4 Dessin à la plume pour un projet de plaque de grand-croix, par Vivant Denon, décrit dans sa lettre du 14 août 1811 comme n°4, © musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, Paris.



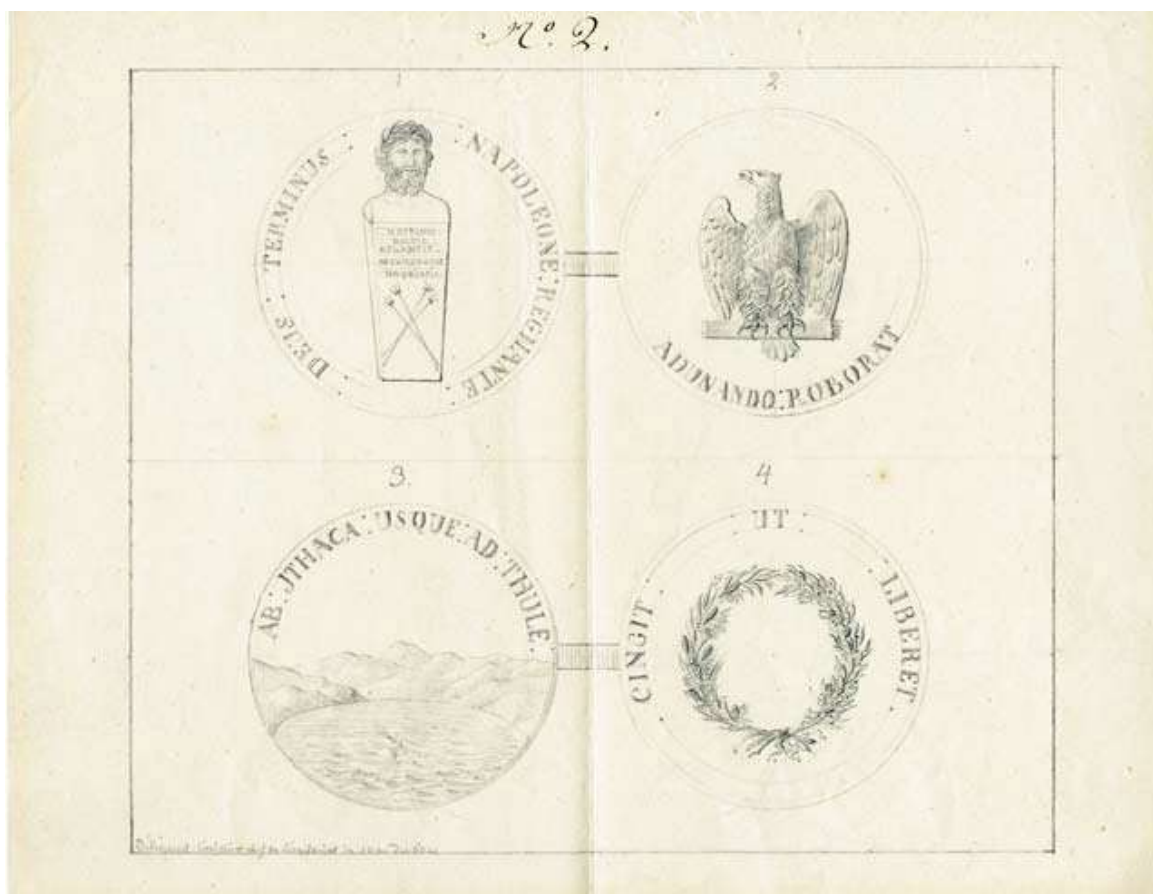
Ill. 5 Dessin à la plume pour une plaque de grand-croix, par Vivant Denon, décrit dans sa lettre du 14 août 1811 comme n° 2, © musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, Paris.



Ill. 6 Dessin à la plume d'un insigne pour les chevaliers de l'ordre de la Réunion, par Vivant Denon, © musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, Paris. Indiqué dans sa lettre du 14 août 1811 comme n° 3, le style de cette croix de chevalier correspond avec le projet pour la plaque de grand-croix n° 2 (Voir Ill. 5).

ne pas négliger.» À la fin de sa lettre<sup>10</sup>, Vivant Denon ajoute : « Il serait possible d'ajouter encore aux médaillons des plaques, les armes de Florence qui sont composées d'un Saint-Jean. Celles-ci remplaceraient les cornes d'abondance qui sont entre le lion et la louve. Alors dans les inscriptions qui sont au-dessus des deux tridents, Lübeck remplacerait Livourne. »

Ce n'est que le 16 août que l'archichancelier, en y joignant les nouveaux dessins de Vivant Denon, répond à la lettre de l'Empereur, du 12, en disant<sup>11</sup> que : « J'ai l'honneur de mettre de nouveau sous les yeux de Votre Majesté, le travail relatif à l'ordre de la Réunion, après toutefois avoir fait les changements indiqués par Votre Majesté dans sa lettre du 12 de ce dernier. Le dessin des plaques et de la croix a été refait par M. Denon : il est ci-joint. Si Votre Majesté daigne jeter les yeux sur la note qui l'accompagne, elle y verra l'explication des nouveaux écussons, et qu'on a cherché à se conformer, Sire, à vos intentions, ainsi qu'à l'observation relative à la ressemblance des premiers dessins



Ill. 7 Dessin au crayon noir présentant deux projets bifaces de médailles de l'ordre impérial de la Réunion, par Cuvillier, chef du secrétariat du Sceau des Titres, © musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, Paris.

10 Musée de la Légion d'honneur, Paris. Aux Archives nationales à Pierrefitte se trouve une copie de cette lettre sans la petite notice indiquant qu'il y a encore de la place pour ajouter encore aux médaillons des plaques les armes de Florence qui sont composées d'un saint Jean.

11 Archives nationales, Pierrefitte, Paris.

*avec l'ordre de la Légion d'honneur. Le projet de décret que je présente à Votre Majesté a éprouvé, dans le préambule, un changement de rédaction et des additions qui me paraissent satisfaire à l'idée que vous avez eu la bonté de me communiquer, et d'après laquelle les services rendus aux anciens souverains ont aussi leur récompense.»*

### **L'Empereur décide ; trop de bêtes ?**

Napoléon répond alors qu'il veut que le nombre de flèches corresponde au nombre de départements réunis depuis qu'il est empereur. De plus, montrant qu'il a regardé en détail les dessins de Vivant Denon, il fait observer que seul Rome est symbolisé par la louve et la Hollande par le lion, mais qu'il n'y voit pas les symboles de tous les pays réunis. Il aime cependant la manière dont l'écusson apparaît sur l'aigle dans le dessin n° 4. Il indique aussi plus clairement ses vues en ajoutant qu'il apprécierait de voir une



Ill. 8 Dessin à la plume par Vivant Denon, © Archives nationales, Pierrefitte, Paris. Il montre à quelques petits détails près le 1<sup>er</sup> modèle de la plaque de grand-croix. Par exemple, le ruban se trouvant au-dessus la couronne.

couronne sur l'aigle, des foudres dans ses serres ainsi qu'un plus grand nombre d'abeilles et de «N». Enfin, il propose Unis pour toujours comme légende<sup>12</sup>.

Après quelques semaines, le bon modèle est trouvé pour les plaques et croix de l'ordre. Il est quand même intéressant de constater que, pour l'ordre de la Réunion, l'Empereur accepte de voir se côtoyer des abeilles, une louve, un lion et l'aigle alors que, dans des discussions similaires au sujet de l'ordre de la Couronne de Westphalie créé par son frère Jérôme, il avait déclaré à propos du premier modèle de l'insigne : « *Il y a trop de bêtes dans cet ordre-là.* »

Enfin, le 25 août 1811, le conseiller d'État comte Renaud de Saint-Jean-d'Angély, un des grands orateurs de cette assemblée, présente le projet de décret devant le Conseil d'État. La séance est rapportée dans le registre des délibérations qui nous apprend que le projet proposé comprend aussi une note à propos de la plaque du nouvel ordre de la Réunion : « *Les flèches, au nombre de vingt-huit ou trente, réunies en six faisceaux, avec un bandeau sur lequel on lira la devise qui sera choisie par Sa Majesté, sont l'emblème des départements formés des États qui ont été réunis à l'Empire français ; c'est-à-dire du Piémont, de la Ligurie, de la Toscane, de la Hollande, des États romains et des villes hanséatiques. On propose les mots suivants pour servir de devise. Ils ont trait à la stabilité de cette réunion, et sont tirés, avec des changements légers, de quelques passages des auteurs classiques latins.*

- I.        *Connexu junctæ stabili : Liées ensemble par une réunion stable*
- II.       *Æterno fœdere junctæ : Réunies ensemble par une liaison éternelle*
- III.      *Solido firmatæ nexu : Attachées ensemble par une réunion solide*
- IV.      *Indissolubiliter : Indissolublement*

*L'aigle impérial couronné et décoré du grand cordon de la Légion d'honneur est l'ornement principal de la plaque. Il a des foudres dans les serres, et il supporte l'écusson qui est au centre. Le type ou bas-relief de l'écusson présente le trône impérial, dont le dossier parsemé d'abeilles offre au milieu, et environnée d'une couronne de laurier, la lettre initiale du nom auguste de Sa Majesté. Les bras du trône sont supportés par deux lions : l'un est l'emblème de la Hollande ; l'autre est l'emblème de Florence. Le premier a des flèches sous ses pattes ; le second a la fleur, symbole célèbre de la capitale de l'Étrurie.*

*Les deux tridents groupés derrière le trône désignent les villes maritimes de Gênes et de Hambourg. La louve romaine repose tranquillement au pied du trône ; et la draperie qui tombe de la foulée du siège est ornée des armes du Piémont. On pourrait y placer l'écusson de quelques autres provinces, s'il y a de nouvelles réunions.*

*La petite décoration de l'ordre pourrait ressembler à la grande plaque dans ses parties les plus essentielles. Elle présenterait de même les six faisceaux de flèches, attachés par un bandeau qui porterait la devise, et l'aigle impérial tenant l'écusson dans ses serres ;*

---

12 CHATEL DE BRANCON (Laurence), « L'ordre de la Réunion », *La Phalère*, Revue européenne d'histoire des ordres et décorations n° 3, Paris, 2002.



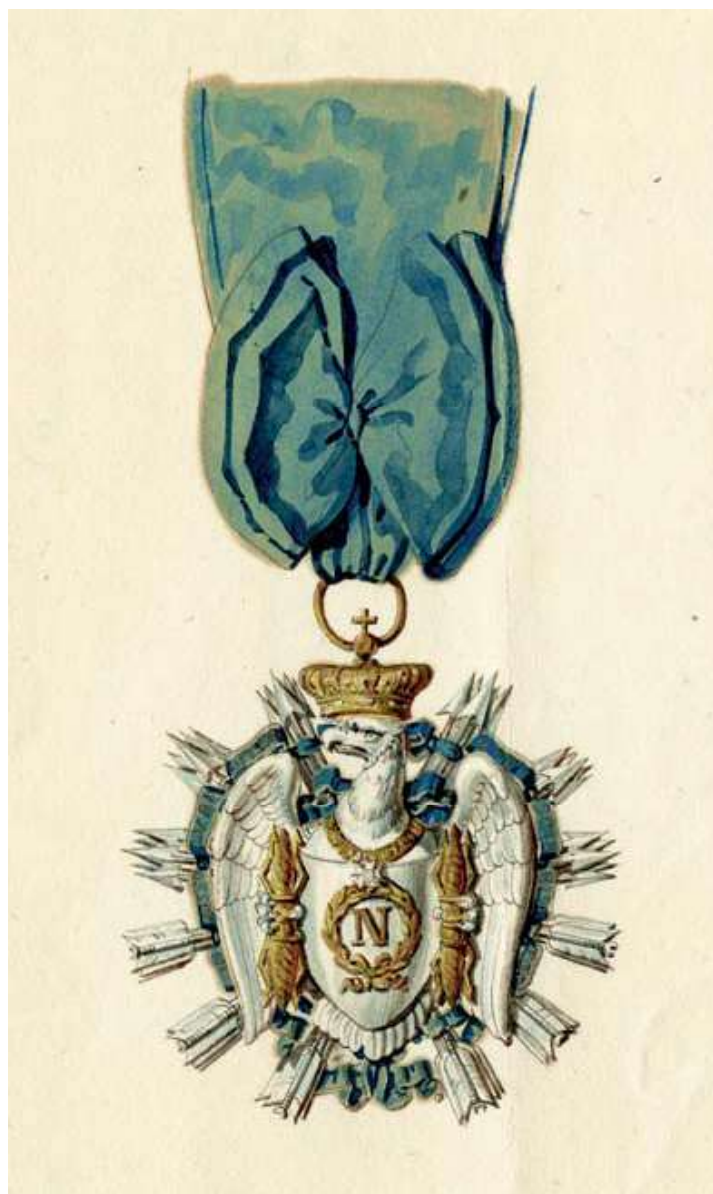
Ill. 9 Dessin préparatoire pour le 1<sup>er</sup> modèle de la plaque de grand-croix de l'ordre de la Réunion, par Louis Lafitte, 18 x 18 cm, © musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, Paris. En comparant la plaque de l'illustration 8, on voit qu'ici le ruban passe derrière la couronne comme ce sera le cas pour la version définitive. La devise Indissolubilter sera remplacée par A Jamais.

*mais l'écusson ne contiendrait que le N. radié et environné d'une couronne de laurier. Le tout serait surmonté de la couronne impériale à huit diadèmes.»<sup>13</sup>*

Après les délibérations, le secrétaire du Conseil d'État rapporte que : « Les flèches, au nombre de vingt-huit ou trente, réunies en six faisceaux, avec un bandeau sur lequel on lira la devise qui sera choisie par Sa Majesté, sont l'emblème des départements formés des États qui ont été réunis à l'Empire français ; c'est-à-dire du Piémont, de la Ligurie, de la Toscane, de la Hollande, des États romains et des villes hanséatiques.

On propose le mot suivant pour servir de devise, il a trait à la stabilité de cette réunion : Indissolubilter (Indissolublement). L'aigle impérial couronné et décoré du grand cordon de la Légion d'honneur est l'ornement principal de la plaque. Il a des foudres

<sup>13</sup> Archives du musée de la Légion d'honneur, ordre impérial de la Réunion, carton Généralités.



Ill. 10 Dessin à la plume et à l'aquarelle d'un insigne de chevalier de l'ordre de la Réunion, © musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, Paris. De nouveau, on voit que le ruban est passé derrière la couronne.

dans les serres, et il supporte l'écusson qui est au centre. Le type au bas-relief de l'écusson présente le trône impérial, dont le dossier parsemé d'abeilles offre au milieu, et environnée d'une couronne de laurier, la lettre initiale du nom auguste de Sa Majesté. Les bras du trône sont supportés par deux lions, l'un est l'emblème de la Hollande, l'autre est l'emblème de Florence. Le premier a des flèches sous ses pattes ; le second a la fleur, symbole célèbre de la capitale de l'Étrurie. Les deux tridents groupés derrière le trône désignent les villes maritimes de Gênes et de Hambourg. La louve romaine repose tranquillement au pied du trône ; et la draperie qui tombe de la foulée du siège est ornée des armes du Piémont. On pourrait y placer l'écusson de quelques autres provinces, s'il y a de nouvelles réunions.<sup>14</sup>

<sup>14</sup> Voir Ill. 9.

*La petite décoration de l'ordre pourrait ressembler à la grande plaque dans ses parties les plus essentielles. Elle présenterait les six faisceaux de flèches, attachés par un bandeau qui porterait la devise, et l'aigle impérial tenant l'écusson dans ses serres ; mais l'écusson ne contiendrait que le N. radié et environné d'une couronne de laurier. Le tout serait surmonté de la couronne impériale à huit diadèmes.»<sup>15</sup> Le projet de décret est accepté.<sup>16</sup>*

Pour les insignes de l'ordre, les affaires avancent plus lentement. Le 21 septembre 1811, Cambacérès, qui a pris les fonctions de grand chancelier par intérim en attendant que Napoléon ne désigne quelqu'un<sup>17</sup>, écrit de Paris au comte Daru : « *Monsieur le comte, vous m'avez fait connaître par votre lettre du 13 du courant, les changements ordonnés par Sa Majesté, pour la décoration de l'ordre impérial de la Réunion. Ces changements consistent, 1<sup>er</sup> à faire passer le bandeau au-dessous de la couronne ; 2<sup>e</sup> à orner chacun des montants du trône de la lettre initiale du nom de l'Empereur, et de ne point faire paraître cette lettre sur le dossier ; 3<sup>e</sup> à placer sur le trône un coussin surmonté d'une couronne. Ces changements ont été exécutés par le sieur Lafitte, peintre d'histoire attaché à la Monnaie des Médailles.*

*Je renvoie, ci-joint, à Votre Excellence, le nouveau dessin du modèle. Je lui renvoie aussi l'ancien dessin, l'expédition du décret et la note explicative sur la plaque et sur la croix que vous n'aviez fait passer avec votre lettre. Ainsi le dossier se trouve complet, et Sa Majesté pourra prononcer quand elle le jugera à propos. À supposer que l'Empereur approuve le nouveau modèle, il faudrait avoir la bonté de faire rapporter sur la note les changements que l'on vient d'effectuer. Quant à la petite décoration, on n'y a pas touché, attendu que votre lettre n'annonçait point que Sa Majesté fut dans l'intention de rien changer.»<sup>18</sup>*

### **Naissance de l'ordre impérial de la Réunion ; les plaques définitives**

Le 18 octobre 1811, Napoléon signe à Amsterdam le décret par lequel il crée l'ordre impérial de la Réunion qu'il contingente à deux cents grand-croix, mille commandeurs et dix mille chevaliers.

Le dernier dessin de la plaque de l'ordre consistait en une aigle d'argent, au vol abaissé, cravatée du collier de la Légion d'honneur dont la croix tombe sur le haut de l'écusson central. Ce projet ne fut pas retenu, mais aboutit, après quelques changements, au premier modèle représentant en une aigle d'argent au vol abaissé, cravatée du collier de la Légion d'honneur dont la croix tombe sur le haut de l'écusson central figurant un trône supporté par deux lions et au dossier parsemé d'abeilles. Sur le siège

---

<sup>15</sup> Voir *III. 10*.

<sup>16</sup> Archives nationales, Pierrefitte, Paris.

<sup>17</sup> Lettre de Napoléon à Cambacérès du 26 août 1811 : « *Mon cousin, jusqu'à ce que j'aie pourvu la place de grand chancelier de l'ordre de la Réunion, vous en ferez fonction. Je vous renverrai en conséquence toutes les pétitions qui me seraient présentées ayant cet ordre pour objet.* » Ancien musée des Lettres et Manuscrit, Paris.

<sup>18</sup> Archives nationales, Pierrefitte, Paris.



Ill. 11 Entrée de Napoléon à Amsterdam en 1811, par Mattheus-Ignatius Van Bree, 1812 à 1813, © Amsterdam Museum, Pays-Bas.

se trouvent un coussin et une couronne de laurier à l'antique. Sur le devant figure les armoiries du Piémont et la louve couchée au pied du trône, allaitant les deux enfants, Romulus et Remus. À droite, le faisceau de sept flèches symbolise la Hollande et à gauche, la fleur stylisée de Toscane. Enfin, deux foudres accostent l'écusson sur lequel figure en relief la légende «TOUT POUR L'EMPIRE». L'aigle est surmontée de la couronne impériale présentant, en relief, sur son bandeau, la légende «NAPOLEON F». Cette aigle est posée sur douze faisceaux de cinq flèches rangées de façon à présenter les pointes pour les six faisceaux supérieurs, et les penes pour les six faisceaux inférieurs. Lesdits faisceaux sont liés par un ruban figuré portant en relief la légende «A JAMAIS – A JAMAIS».

Sans que nous en connaissions les raisons, au printemps 1813, et sans modifier la croix de l'ordre, la plaque sera remplacée par un 2<sup>e</sup> modèle moins tape-à-l'œil. Toujours entièrement en argent, elle montre une étoile à douze rayons, anglés de six faisceaux de cinq flèches chacun, rangés de façon à présenter cinq pointes de flèches dans chacun des deux espaces inférieurs, les penes et les flèches se trouvant alternativement ensuite dans chacun des quatre espaces de côté. Le rayon supérieur de l'étoile et la base des pointes de flèches des deux espaces supérieurs sont recouverts par la couronne



Ill. 12 Plaque de grand-croix du 1<sup>er</sup> modèle, avers, hauteur 89 mm, largeur 99 mm, poids 87,5 grammes, © musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, Paris (Inv. 06969).



Ill. 13 Plaque de grand-croix de Jan van Styrum (1757-1824), nommé grand-croix de l'ordre de la Réunion le 22 février 1812, sous le n° 57, © musée de la chancellerie des ordres des Pays-Bas, Paleis Het Loo à Apeldoorn (inv. E435).



Ill. 14 Un des rares portraits d'un commandeur de l'ordre de la Réunion, Johan Meerman (1753-1815), par Robert Lefèvre, 1812, © Museum Meermanno, La Haye, Pays-Bas.

impériale. Son bandeau porte en relief la légende «NAPOLEON FON»<sup>19</sup>. Les rayons de l'étoile sont reliés par un ruban figuré passant sur les faisceaux de flèches et portant, dans la partie supérieure, la légende «A JAMAIS – A JAMAIS». Le centre de l'étoile se compose d'un écusson rond d'argent avec, en bordure, la légende «TOUT POUR L'EMPIRE» et, en son milieu, un trône supporté par deux lions, surmonté de l'aigle déployée et accostée de deux tridents. Le dossier du trône est parsemé d'abeilles et, sur

<sup>19</sup> Les trois premières lettres du mot « fondateur ».

le siège, se trouvent un coussin et une couronne de lauriers à l'antique. Sur le devant du trône, les armoiries du Piémont et, couchée au pied du trône, la louve romaine allaitant Romulus et Remus. À droite, le faisceau des sept flèches symbolisant la Hollande et, à gauche, la fleur stylisée de Toscane.

### **Les nominations dans l'ordre de la Réunion ; les chiffres**

Même si le décret fut signé le 18 octobre 1811, l'existence réelle de l'ordre s'inscrit du mois de février 1812 jusqu'à la première abdication de Napoléon au début d'avril 1814. Durant ces vingt-cinq mois, l'Empereur aura signé deux cent vingt décrets de nomination pour cent trente-trois grand-croix, cent vingt-neuf commandeurs et mille quatre cent soixante-seize chevaliers. Pour les Cent-Jours, s'y ajoutent encore onze décrets pour deux commandeurs et vingt-huit chevaliers. Durant toute l'existence de l'ordre, on totalise finalement deux cent trente et un décrets de nomination pour cent trente-trois grand-croix, cent trente et un commandeurs et mille cinq cent quatre chevaliers parmi lesquels on trouve seize étrangers - treize Danois, un Allemand de Nassau (von Preen), un général badois (Hochberg) et un Italien (del Mayno) - qui ne firent pas l'objet d'un numéro d'inscription et qui n'eurent pas à prêter serment.

Ces chiffres dissimulent néanmoins quelques ambiguïtés avec un certain nombre de doubles nominations, uniquement chez les chevaliers : c'est le cas de l'écuyer de la reine Hortense Devaux, du capitaine de frégate de Kock, de l'écuyer de la reine Hortense del Marmol, du baron Maurice pour lequel l'erreur fut remarquée à temps, du général Chassé, du sous-préfet de Viterbe Zelli, du capitaine des dragons de la Garde Despierre et du capitaine aide de camp Lacoste déjà nommé sous le patronyme de la Coste du Vivier. Autres ambiguïtés : celles des numéros 2581 des listes de récipiendaires, indiqué *Néant*, et 2289-bis pour van Citters en sus du n° 2289 (de Chaveau). L'on trouve ainsi cent trente-trois grand-croix, cent trente et un commandeurs et mille quatre cent quatre-vingt-seize chevaliers.

Un seul des récipiendaires progressa d'un grade à l'autre. Il s'agit du comte Molé, directeur général des Ponts et Chaussées devenu ministre de la Justice, passé du grade de commandeur à celui de grand-croix le 20 novembre 1813.

Le but de limiter l'attribution de l'ordre de la Légion d'honneur ne fut pas atteint. Dès l'été 1812 et pendant trois ans, la France sera dans un état de guerre continu qui générera une nouvelle augmentation du nombre de croix distribuées dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Pendant les Cent-Jours, par exemple, deux commandeurs et vingt-huit chevaliers seront ainsi nommés dans l'ordre de la Réunion en onze décrets tandis que, sur une période quasi identique allant du 27 février au 7 juillet, cinq mille cinq cent onze chevaliers, cinq cent cinquante-cinq officiers, trente-cinq commandants, sept grands officiers et deux grand-aigles seront nommés dans la Légion d'honneur.



■ Ill. 1 Portrait du comte Gustave Tessin par Lundberg, 1761, Musée national des Beaux-arts de Stockholm.